• Les 6 chantiers nationaux du Grenelle de l'environnement

1er chantier

Amélioration énergétique des bâtiments et harmonisation des outils de planification

Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques, mieux articulé avec les politiques d'habitat, de développement commercial et de transports tout en améliorant la qualité de vie des habitants, tels sont les objectifs du Grenelle de l'environnement en matière d'urbanisme.

2ème chantier

Un changement essentiel dans le domaine des transports.

Il s'agit de faire évoluer nos infrastructures de transports et nos comportements. L'enjeu
concerne notamment le développement des infrastructures alternatives à la route, la réalisation
d'un peu plus de 1 500 km de lignes de transports collectifs urbains, sans compter ceux de l'Ile de France, ou encore la construction d'autoroutes ferroviaires et de voies maritimes, avec
notamment le canal Seine Nord Europe. L'objectif est d'assurer une cohérence d'ensemble pour les infrastructures de transports, qu'ils soient de voyageurs ou de marchandises, en respectant nos engagements écologiques.

3ème chantier

Réduire les consommations d'énergie et le contenu en carbone de la production

Le titre 3, consacré au chantier de l'énergie, poursuit l'objectif de réduire radicalement nos
émissions de gaz à effet de serre, au travers de la généralisation de l'affichage des
performances énergie-carbone, du maintien de la France au premier rang des pays européens
producteurs d'énergies renouvelables, ou encore du développement de nouveaux carburants
issus de végétaux.

4ème chantier

Préservation de la biodiversité

Le titre 4, relatif à la biodiversité, vise à prendre des mesures afin d'assurer le bon fonctionnement des écosystèmes et retrouver une bonne qualité écologique des eaux, à
élaborer d'ici 2012 une trame verte et une trame bleue, ou encore à réduire la consommation
d'espaces agricoles et naturels, ainsi que les pollutions chimiques.

5ème chantier

Risques, santé, déchets

Ce titre recouvre un ensemble de dispositions relatives à des objectifs de maîtrise des
risques, de traitement des déchets et de préservation de la santé.

6ème chantier

Mise en oeuvre d'une nouvelle gouvernance écologique

La démocratie écologique est en marche. Il faut désormais instaurer les outils nécessaires à
son application dans le secteur privé, comme dans la sphère publique.

Dans la sphère publique

association du public au processus décisionnel et amélioration de son accessibilité à l'information ;

élargissement de la concertation en ajoutant les représentants des syndicats et les acteurs économiques, et possibilité

pour les préfets de mettre en place des instances de concertation ;
réduction drastique des types d'enquête publique passant de 180 à 2 ;
élaboration pour les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants d'un rapport
de développement durable préalablement à l'adoption de leur budget ;
création des conseils économiques, sociaux et environnementaux régionaux ; la composition de ceux-ci décline au niveau régional et à due proportion, celle adoptée pour le Conseil économique, social et environnemental.
La gouvernance écologique doit pouvoir placer la concertation en amont des projets et
considérer les collectivités territoriales dans leurs particularités et leurs spécificités. Il s'agit donc de mettre en oeuvre une nouvelle gouvernance dans laquelle l'Etat aura un devoir d'exemplarité et de transparence.

